

2 – Votre accompagnement familial ou social

Un membre de votre famille vous aide dans vos démarches ? **Non** **Oui**

Son nom : **Prénom** :

Adresse mail : **Tel. :**

Bénéficiez-vous des conseils d'un assistant social ? **Non** **Oui**

Nom de l'assistant social : **Tel. :**

Adresse de l'organisme de rattachement de l'assistant social :

3 – Vous souhaitez nous apporter des précisions sur votre situation /votre demande

Date et signature du demandeur

D e m a n d e d e C E S U

C H E Q U E S E M P L O I S E R V I C E U N I V E R S E L

1 – Votre Identification

Nom : **Prénom :**

Numéro de Sécurité Sociale :

Adresse :

Code postal :

Commune :

Date de naissance : **N° de pension :**

N° de Téléphone : **N° de Portable :**

INFORMATIONS GENERALES SUR LES CESU

Qui peut en bénéficier ?

Tous les ressortissants de la CCAS âgés de 60 ans et plus ayant fait une demande d'Aide Personnalisée à l' Autonomie (APA) ou ayant une grille d'évaluation du GIR établie par un professionnel de santé, pour les personnes sans perte d'autonomie (GIR 5 et 6).

Comment faire ma demande ?

Il suffit de nous retourner cet imprimé, accompagné de votre dernier Avis d'Imposition sur les ressources du foyer et de la Notification d' Aide Personnalisée à l'Autonomie (APA) ou la grille d'évaluation de votre GIR pour les personnes autonomes (GIR 5 et 6).

A combien de CESU ai-je droit ?

Un nombre de CESU vous sera attribué selon votre degré d'autonomie (GIR) et vos ressources mensuelles.

Les CESU sont cumulables avec l'Allocation Personnalisée à l' Autonomie (APA).

Validité des CESU de la CCAS :

Les CESU sont valables durant l'année civile en cours.

Comment utiliser les CESU ?

Il est conseillé aux bénéficiaires de CESU de contacter une Association ou une entreprise d'aide à domicile de leur choix.

Attention:

Si vous faites appel à un travailleur individuel, vous devrez acquitter les cotisations patronales auprès de l'URSSAF, qui ne seront pas prises en charge par la CCAS.

Les CESU attribués par la CCAS ne peuvent faire l'objet de déductions fiscales dans la mesure où l'obtention de ceux-ci n'est pas soumise à contrepartie financière de votre part.

Quels services puis-je payer avec le CESU ?

Ménage, entretien du linge, courses, préparation et aide à la prise des repas, aide à la toilette et à l'habillage, aide aux déplacements dans votre domicile et à l'extérieur, Petits travaux de bricolage et de jardinage, Services susceptibles de faciliter vos relations avec votre environnement familial et social.

Quand recevrai-je mes CESU ?

Lors de la 1^{ère} demande, vous recevez les CESU à votre domicile sous 15 jours environ. Par la suite, vous recevrez vos chèques tous les trimestres, sans avoir à faire de nouvelles démarches.

Votre autonomie (à faire compléter par le médecin)

Autonomie Physique et Psychique	(*)
Cohérence Converser et/ou se comporter de façon sensée	
Orientation Se repérer dans le temps, les moments de la journée et dans les lieux	
Toilette du haut du corps Concerne le visage (incluant rasage et coiffage), le tronc, les membres supérieurs et les mains	
Toilette du bas du corps Les régions intimes, les membres inférieurs, les pieds	
Habillement haut Le fait de passer des vêtements par la tête et/ou les bras	
Habillement bas Le fait de passer des vêtements par le bas du corps, y compris les chaussettes, les bas et les chaussures	
Alimentation : se servir Couper la viande, ouvrir un pot de yaourt, peler un fruit, remplir un verre	
Alimentation : manger Porter les aliments et les boissons à la bouche et les avaler	
Elimination urinaire Assurer l'hygiène de l'élimination urinaire	
Elimination fécale Assurer l'hygiène de l'élimination fécale	
Transfert Se lever, se coucher, s'asseoir	
Déplacement à l'intérieur Avec ou sans canne, déambulateur, fauteuil roulant...	
Déplacement à l'extérieur A partir de la porte d'entrée sans moyen de transport	
Communication à distance Utiliser les moyens de communication, téléphone, sonnette, alarme...	
Autonomie Domestique et Sociale	
Gestion Gérer ses propres affaires, son budget, ses biens	
Cuisine Cuisiner ses repas et les conditionner pour être servis	
Ménage Effectuer l'ensemble des travaux ménagers	
Transport Prendre et/ou commander un moyen de transport	
Achats Acquisition directe ou par correspondance	
Suivi du traitement Se conformer à l'ordonnance du médecin	
Activités de temps libre Activités sportives, culturelles, sociales, de loisirs ou de passe-temps	

(*)A : Fait seul(e), totalement, habituellement, correctement

GIR 6

B : Fait partiellement, non habituellement, non correctement

GIR 5

C : Ne fait pas

Si le GIR est supérieur à 5 , veuillez orienter l'assuré vers l'APA

Cachet du médecin